







Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110 Québec (Québec) G1P 4R1

Tél.:418-650-2411

oifq@oifq.com www.oifq.com

Dépôt légal 3° trimestre 2015

Bibliothèque nationale du Québec

Conception graphique Tommy Ferland

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	····· 4
Structure organisationnelle de l'Ordre 2014-2015	5
Mot du président	····· 7
Mot de la directrice générale et secrétaire	9
Rapport du Conseil d'administration	
Message des administrateurs nommés par l'OPQ	
Rapport du Comité exécutif	
Nominations en cours d'année aux comités de l'Ordre	
Rapport du Bureau du syndic	16
Rapports d'activités des comités statutaires	18
Comité d'inspection professionnelle	18
Conseil de discipline	
Comité de révision des plaintes	21
Comité d'admission	
Comité de la formation des ingénieurs forestiers	27
Rapports d'activités des autres comités	28
Comité des distinctions	20
Comité sur la formation continue	30
Comité des communications	33
Membres des autres comités	33
Renseignements généraux	34
Note de la trésorière sur les états financiers	37
Rapport des vérificateurs	38
États financiers	39

LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 31 mars 2015

Monsieur Jacques Chagnon Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Mme Stéphanie Vallée

Le 31 mars 2015

Madame Stéphanie Vallée Ministre responsable de l'application des lois professionnelles Gouvernement du Québec

Madame la Ministre.

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

François Laliberté, ing.f. Président Le 31 mars 2015

Monsieur Jean Paul Dutrisac Président Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

16

François Laliberté, ing.f. Président

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ORDRE 2014-2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

Les ingénieurs forestiers élus

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	ENTRÉE EN FONCTION	SECTION RÉGIONALE
Denis Villeneuve, Président	Suffrage universel des membres	16 mars 2012	
Mathieu Piché-Larocque	Élu	20 mars 2014	Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
Tony Côté	Nommé	18 octobre 2013	Saguenay-Lac-Saint-Jean - Nord-du-Québec
Lucie Bertrand	Élue	20 mars 2014	Québec
Jean-Simon Fortin	Élu	21 mars 2013 au 30 mai 2014	Québec
Nicolas Fortin	Élu	21 mars 2013	Québec
François Laliberté	Élu	16 mars 2012	Québec
Julie Langlois	Élue	16 mars 2012	Québec
Gabriel Pilote	Nommé	13 juin 2014	Québec
Simon Fortier	Élu	23 avril 2010	Mauricie
Claudine Lajeunesse	Élue	29 avril 2011	Estrie – Montérégie – Centre- du-Québec
Denis Demers	Élu	21 mars 2013	Montréal – Lanaudière
Luc St-Hilaire	Nommé	13 juin 2014	Outaouais - Laurentides
Guillaume Morasse	Nommé	18 octobre 2013	Abitibi - Témiscamingue
Bernard Jobin	Élu	16 mars 2012	Côte-Nord

LES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (OPQ)

NOM	ENTRÉE EN FONCTION
André Bouchard	4 avril 2011
Ghislain Cliche	19 mars 2012
Michel Guimond	29 avril 2011
Jacques Henrichon	29 avril 2014

LE BUREAU DU SYNDIC

Yves Barrette, ing.f., M.Sc.

Syndic (jusqu'au 20 février 2015)

Robert Girard, ing.f.

Syndic adjoint (jusqu'au 26 février 2015) Syndic par intérim (à compter du 27 février 2015)

Lina Potvin

Agente de bureau au Bureau du syndic

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2014-2015

Denis Villeneuve, ing.f.

Président

François Laliberté, ing.f., M.G.P.

Vice-président

Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Trésorière

Simon Fortier, ing.f.

Administrateur

Ghislain Cliche

Administrateur nommé par l'OPQ

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Marielle Coulombe, ing.f.

Directrice générale et secrétaire

Francis Gaumond, ing.f., M.Sc.

Inspecteur et directeur de la pratique professionnelle

François-Hugues Bernier, ing.f.

Directeur de la formation continue

Vincent Chamberland, ing.f.

Coordonnateur des communications

Ariane Imreh

Avocate

Nathalie Godbout

Adjointe aux services administratifs et à la comptabilité

Cherilyn McGuire

Adjointe à la bureautique et à l'organisation d'événements

Sylvie Vallée

Adjointe aux affaires professionnelles

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016 (de gauche à droite)

En avant:

Julie Langois, Jean-Simon Fortin, *François Laliberté*, *président*, Michel Guimond, Jacques Henrichon, Céline Bélanger et André Bouchard

En arrière :

Mathieu Piché-Larocque, Luc St-Hilaire, Simon Fortier, Bernard Jobin et Denis Demers

Absents de la photo :

Lucie Bertrand, Tony Côté, Nicolas Fortin, Claudine Lajeunesse, Guillaume Morasse et Gabriel Pilote





En premier lieu, j'aimerais remercier notre président sortant, monsieur Denis Villeneuve, ing.f., pour ses efforts et son dévouement des 9 dernières années, dont 6 à titre de président de notre Ordre. Durant son mandat, plusieurs dossiers ont progressé considérablement. En voici quelques-uns:

L'ADMISSION

Une des grandes réalisations est certainement celle de la confection du référentiel des compétences de la profession d'ingénieur forestier. Il s'agit d'un important travail qui a été reconnu par les autres organisations canadiennes de professionnels de la forêt. D'ailleurs, le Bureau canadien d'agrément des programmes en foresterie s'en inspire dans sa démarche de révision de ses normes d'accréditation.

Le référentiel est dorénavant le cadre de référence pour l'analyse de dossier des candidats à l'équivalence de formation. Depuis son adoption, il a permis d'accorder des équivalences à plus d'une vingtaine de nouveaux candidats ne provenant pas d'un programme universitaire canadien en foresterie déjà reconnu. Ces candidats ont ou feront leur entrée dans la profession d'ici un à deux ans, après avoir rempli les conditions supplémentaires que leur demande l'Ordre. Plusieurs d'entre eux proviennent de l'étranger alors que d'autres possèdent un bagage d'expériences et de connaissances susceptible d'enrichir notre pratique professionnelle.

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le programme d'inspection avait pris du retard dû en grande partie aux mouvements de personnel au poste d'inspecteur, mais aussi à cause de nouvelles orientations prises pour moderniser le processus d'inspection. Un inspecteur ad hoc a été embauché pour nous aider à

rattraper le retard accumulé. Nous devrions être en mesure de reprendre un rythme normal à compter de 2015.

LA FORMATION CONTINUE

Avec la mise en place d'un poste de directeur de la formation continue à temps plein, nous améliorons l'offre de formation. En plus d'offrir de nouveaux cours, nous travaillons à l'élaboration de nouvelles formules de diffusion.

Je remercie Denis et lui souhaite bon succès dans tout ce qu'il entreprendra.

POURSUIVRE LE TRAVAIL

À l'Ordre, nous sommes particulièrement préoccupés par le contexte actuel de travail des ingénieurs forestiers, contexte qui incite à rechercher toujours plus d'efficience et d'efficacité. Cette quête est tout à fait louable, mais ne doit cependant pas se faire au détriment de la rigueur et de la qualité. Plusieurs membres doivent gérer le délicat équilibre entre les demandes du client\patron et le respect de son code de déontologie. Rappelons qu'un ingénieur forestier devrait refuser un travail s'il juge qu'il ne peut être réalisé correctement à cause des délais trop serrés ou parce qu'il ne dispose pas des ressources appropriées. Par contre, il a le devoir de rechercher des solutions;

À l'Ordre, nous sommes particulièrement préoccupés par le contexte actuel de travail des ingénieurs forestiers, contexte qui incite à rechercher toujours plus d'efficience et d'efficacité. de développer ou d'adopter de nouvelles technologies et de nouveaux outils lorsqu'ils existent. Il doit les utiliser même si cela signifie de modifier les bonnes vieilles habitudes.

Lorsque l'occasion se présente, l'ingénieur forestier peut dénoncer à l'Ordre les situations problématiques qu'il rencontre tout en sachant que l'information qu'il transmettra sera toujours traitée de façon confidentielle. Sans cette information, l'Ordre peut difficilement faire des représentations ayant de l'impact. Récemment, des membres ont porté à notre attention des irrégularités quant aux prescriptions sylvicoles et aux RATF notamment.

Plusieurs autres sujets nous interpellent également, par exemple la réglementation municipale en matière de contrôle des coupes, les interventions forestières en milieu humide ou la recherche entourant le maintien ou le rétablissement des populations de caribou forestier. Bien que certains dossiers puissent prendre du temps à évoluer, soyez assurés que nous porterons une grande attention aux sujets qui pourraient permettre d'améliorer la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers.

Nous désirons envoyer un message clair: lorsqu'un document contient des avis forestiers, des analyses, des orientations ou des balises techniques et qu'il n'est pas signé... posez-vous des questions!



UNE ANNÉE DÉJÀ BIEN AMORCÉE

L'Ordre a déjà entrepris des démarches dans plusieurs dossiers, notamment sur l'importance de la signature comme moyen de faire reconnaître notre expertise et d'assurer au public qu'un ingénieur forestier a réalisé ou supervisé le travail. Nous désirons envoyer un message clair:lorsqu'un document contient des avis forestiers, des analyses, des orientations ou des balises techniques et qu'il n'est pas signé... posez-vous des questions!

D'autres rencontres auront lieu prochainement avec les principaux acteurs du monde forestier. Elles seront l'occasion de rappeler la mission de l'Ordre et de réitérer notre soutien à tous ceux qui voudraient réfléchir aux améliorations à apporter au système d'aménagement forestier. Nous souhaitons rappeler que l'ingénieur forestier est au cœur de ce système et que tout changement doit nécessairement se faire avec un souci de rigueur professionnelle.

Je compte sur tous les membres afin qu'ils contribuent à la mission de l'Ordre, celle de protection du public. De mon côté, je m'engage à ce que l'Ordre mette en œuvre les moyens qui favoriseront un cadre de travail adéquat et une pratique professionnelle de qualité.



François Laliberté, ing.f. *Président*

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE



Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'année 2014-2015 s'est déroulée sur un air de changements, changements pour la plupart planifiés, mais d'autres fois, emmenés par le destin.

ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENCE

Il faut remonter en 2006 pour les dernières élections à la présidence de l'Ordre. Vous avez été très nombreux à voter. 901 bulletins de vote ont été reçus dans les délais, pour un taux de participation de 44 %. Notre nouveau président, François Laliberté, ing.f., est entré en poste le 1er mai dernier pour un mandat de 3 ans. Il succède ainsi à Denis Villeneuve, ing.f., qui a été président durant 2 mandats.

FORMATION CONTINUE

L'Ordre reconnait la place de plus en plus grandissante que doit occuper la formation continue dans le développement de ses membres. En début d'année, nous avons créé le poste de directeur de la formation continue qu'occupe François-Hugues Bernier, ing.f. C'est la première fois de l'histoire de l'Ordre qu'une personne remplit cette fonction à temps plein. Le mandat de M. Bernier, appuyé des membres du Comité de formation continue de l'Ordre, est de mettre en place une démarche évolutive pour créer un environnement favorable à l'adoption d'un règlement de formation continue obligatoire, tel que souhaité par l'Office des professions du Québec. Cette démarche inclut notamment, l'analyse des différentes dispositions qui composeraient un projet de règlement, le développement d'une offre de formation continue moderne et accessible et la mise en place d'outils de gestion efficaces des dossiers de formation continue pour les membres et le personnel de l'Ordre, de manière à permettre un passage organisé vers l'adoption d'un règlement sur la formation continue, le cas échéant.

Depuis quelques années, l'Ordre reçoit un nombre croissant de demandes d'équivalence de formation de candidats qui souhaitent devenir membres. Ces demandes sont désormais analysées en fonction du référentiel de compétences de l'ingénieur forestier qui a été récemment développé. Afin de rendre le processus plus accessible pour les demandeurs, l'Ordre a poursuivi son travail avec une équipe de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval afin de développer et de rendre accessible à distance un ensemble diversifié de formations d'appoint qui sont le plus souvent prescrites par le Comité d'admission et qui portent essentiellement sur des particularités du secteur forestier québécois. Ces modules de formation seront disponibles sur le Web à l'hiver 2016

L'Ordre reconnait la place de plus en plus grandissante que doit occuper la formation continue dans le développement de ses membres.

COMMUNICATIONS

Quant aux communications, nous avons un nouveau capitaine à la barre, Vincent Chamberland, ing.f. qui a accepté de relever ce défi en juin 2014. Depuis, un travail de modernisation des outils de communication de l'Ordre a été entrepris, notamment la refonte du *De Fil en aiguille* et du site internet. Ce nouveau site présentera une facture graphique plus moderne et sera plus convivial d'utilisation. Il deviendra certainement un élément phare dans le déploiement d'une campagne de publicité numérique dans le cadre de la Stratégie de promotion de la profession.

DÉCÈS DU SYNDIC DE L'ORDRE. M. YVES BARRETTE, ING.F., M.SC.

Quand, d'entrée de jeu, je vous parlais de changements emmenés par le destin, je pensais au départ de notre très cher confrère, Yves Barrette, que la maladie nous a enlevé de façon cavalière en février dernier. Yves occupait le poste de syndic depuis 2003. Par son décès, il a laissé un grand vide au sein de l'équipe. Apprécié pour sa grande sagacité, son engagement, son dévouement et sa générosité, il a été un compagnon de travail aimé et apprécié de tous. Passionné par ses fonctions de syndic, il aura laissé une marque importante au sein de la profession en contribuant à son avancement, particulièrement au plan de l'éthique.

COLLABORATION DE M. ROBERT GIRARD, ING.F.

C'est à Robert Girard que nous devons le maintien des opérations du Bureau du syndic. Robert, qui occupait le poste de syndic adjoint depuis 2007, a accepté d'assurer l'intérim du poste de syndic jusqu'au moment où les nouvelles personnes en poste seront nommées. Un très grand merci à Robert.

NOUVEAUX SYNDIC ET SYNDIC ADJOINT

Au moment où nous publierons ce rapport annuel, de nouveaux syndic et syndic adjoint se seront joints à notre équipe. Il s'agit de M. Serge Pinard, ing.f., et de Mme Louise Briand, ing.f. Bienvenue à ces nouveaux collaborateurs.

PERSONNEL ET BÉNÉVOLES DU SIÈGE SOCIAL

L'Ordre compte une équipe d'employés dévoués qui, d'année en année, fournit un travail professionnel de première qualité.

Viennent aussi appuyer cette équipe le Conseil d'administration et environ 80 bénévoles qui, par leur implication remarquable, permettent à l'organisation de réaliser son mandat de protection du public.

En lisant ce rapport, vous serez en mesure d'apprécier l'ampleur du travail que tous ces gens réalisent. Un immense merci à tous.

SURVEILLANCE

Tout au long de l'année, l'Ordre a maintenu ses relations avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP), notamment en ce qui concerne le nouveau Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) et les consultations sur le nouveau découpage des unités d'aménagement. L'Ordre collabore aussi régulièrement sur différents dossiers portant sur la pratique des ingénieurs forestiers tant en forêt publique que privée.

CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels réservés aux membres, puisqu'ils demandent des connaissances particulières, sont posés par des professionnels compétents.

DOSSIERS D'ENQUÊTE		
Dossiers ouverts du 1er avril 2014 au 31 mars 2015	Dossiers fermés du 1er avril 2014 au 31 mars 2015	Dossiers actifs au 31 mars 2015
14	7	8

ACTIVITÉS LIÉES AU CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

ENQUÊTES COMPLÉTÉES	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	4
portant sur l'usurpation de titre réservé	3
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

NOTE: Les cas traités ont été réglés hors cour et les contrevenants ont corrigé la situation dès qu'ils en ont été avisés.

	Nombre	
JUGEMENTS RENDUS	Acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées		0

ARBITRAGE DES COMPTES DES INGÉNIEURS FORESTIERS

En application du Règlement sur la procédure de conciliation et l'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers, aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue à l'Ordre.

Marielle Coulombe, ing.f. Directrice générale et secrétaire





ÉLECTIONS

Pour l'année 2014, des élections au poste d'administrateur de l'Ordre avaient lieu dans les régions suivantes :

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

1 poste d'administrateur

Québec

1 poste d'administrateur

Estrie - Montérégie - Centre-du-Québec

1 poste d'administrateur

Outaouais - Laurentides

1 poste d'administrateur

Abitibi - Témiscamingue

1 poste d'administrateur

- Un seul candidat s'est présenté pour la section régionale Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. M. Mathieu Piché-Larocque, ing.f., a été déclaré élu sans opposition.
- Une seule candidate s'est présentée pour la section régionale Québec. Mme Lucie Bertrand, ing.f., a été déclarée élue sans opposition.
- Une seule candidate s'est présentée pour la section régionale Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec. Mme Claudine Lajeunesse, ing.f., a été déclarée élue sans opposition.
- Aucune candidature n'a été déposée pour la section régionale Outaouais – Laurentides., M. Luc St-Hilaire, ing.f., a été nommé subséquemment par le Conseil d'administration pour occuper ce poste laissé vacant.
- Aucune candidature n'a été déposée pour la section régionale Abitibi – Témiscamingue. M. Guillaume Morasse, ing.f., a été nommé subséquemment par le Conseil d'administration pour occuper ce poste laissé vacant.

COMPOSITION DES COMITÉS ET NOMINATIONS

Lors de la première rencontre de l'année, les administrateurs procèdent à la nomination des membres du Comité exécutif. En cours d'année, ils nomment les remplaçants des membres de comité qui ont démissionné, de même que les représentants de l'Ordre aux différents groupes de travail externes.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le Conseil d'administration adopte annuellement le calendrier des réunions de l'année en cours. Il adopte les rapports financiers de l'exercice en cours ainsi que le budget lors de la première rencontre de l'année.

ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Au cours de la séance du Conseil du 13 juin 2014, les administrateurs ont résolu de recommander aux membres, lors de l'Assemblée générale, d'augmenter de 10\$ la cotisation annuelle pour l'année 2015-2016, la faisant passer de 530\$ à 540\$, ce montant incluant le renouvellement pour 3 ans de la cotisation spéciale de 10\$ pour le financement de la Stratégie de promotion de la profession.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lors de la réunion de l'Assemblée générale des membres qui a eu lieu le 24 septembre 2014, les membres ont adopté à la majorité la recommandation à l'effet d'augmenter la cotisation annuelle pour l'année 2015-2016 à 540\$, ce montant incluant le renouvellement pour 3 ans de la cotisation spéciale de 10\$ pour le financement de la Stratégie de promotion de la profession, sans amendement.

Ils ont également reconduit unanimement le mandat de la firme Brassard, Carrier, comptables agréés pour procéder à la vérification des livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice financier 2014-2015.

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Le Conseil revoit annuellement son plan d'action stratégique. Celui-ci tient compte notamment de la mise en place du référentiel par compétences de la profession d'ingénieur forestier, du projet d'ouverture de l'Ordre, du mandat d'analyse de la mise en place d'un règlement de formation continue obligatoire confié au Comité de la formation continue, de la révision du Code de déontologie et du mandat confié au Comité d'inspection professionnelle afin de réduire les délais dans le processus d'inspection.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

Le Conseil d'administration a autorisé l'envoi d'une mise en demeure pour pratique illégale.

Dans un souci de bonne pratique, le Conseil a autorisé les officiers de l'Ordre à rencontrer les représentants du secrétariat du Conseil du Trésor et le Commissaire au développement durable.

STATUTS DE COTISATION

La mise en œuvre d'un plan d'action visant à revoir le statut de cotisation retraité a permis au Conseil de formuler deux recommandations qui seront présentées aux membres lors de la prochaine assemblée générale. Il s'agit de modifier le libellé des statuts de cotisation « retraité » et « membre à vie ».

MESSAGE DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

Les administrateurs nommés ne sont pas tenus de rendre des comptes à l'organisme qui les nomme, l'Office des professions. Aussi, au cours de l'année le Conseil d'administration s'est questionné, à juste titre, sur la façon d'informer le public quant à la contribution des administrateurs nommés aux travaux de l'Ordre. Le présent message vise à rendre compte sur ce rôle généralement méconnu, tant du public que des membres de l'Ordre.

Ces administrateurs, qui ne sont pas des ingénieurs forestiers, sont désignés comme représentants du public. Ils disposent des mêmes droits et assument les mêmes responsabilités que les administrateurs élus. De par leur provenance diversifiée, ils contribuent d'une façon unique à l'objectif premier de tout ordre professionnel: la protection du public.

Voilà ce qui guide notre action, la protection du public. Notre attention s'est donc portée davantage au cours de l'année sur les travaux du Bureau du syndic de même que sur ceux réalisés en matière d'inspection professionnelle, tout en consacrant des efforts significatifs à la révision du plan stratégique. Nous désirons souligner les efforts importants consentis par le personnel de la permanence de l'Ordre qui assume de façon professionnelle le mandat qui leur est confié.

Nous tenons à remercier le président sortant de l'Ordre, M. Denis Villeneuve, la directrice générale et secrétaire, Mme Marielle Coulombe, ainsi que les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur ouverture face à nos interventions. Nous sommes fiers de faire partie de cette équipe qui travaille de façon concertée à la protection du public.

Les administrateurs nommés,

André Bouchard Ghislain Cliche Michel Gaumond Jacques Henrichon

POLITIQUES INTERNES

Les politiques de réinscription et d'inscription tardive ont été modifiées afin d'y intégrer systématiquement une rencontre avec les candidats qui font une demande après une absence de plus de 10 ans.

MODIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

Le Code des professions du Québec donne aux ordres professionnels le pouvoir d'émettre et de modifier, lorsque requis, les règlements qui encadrent leur fonctionnement et qui régissent la pratique professionnelle qui leur est spécifiée.

À cet effet, le Conseil d'administration s'est penché sur son Règlement sur certaines conditions et modalités de délivrance de permis

Le Conseil a adopté le projet de Règlement sur le conseil d'administration et les assemblées générales et siège social de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (c.I-10, r.2) de même que son Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs forestiers (c.I-10, r.13). Il y a eu consultation auprès des membres sur ce règlement dans le courant de l'année. Ce

règlement a ensuite fait l'objet d'une fusion par l'Office des professions avec le Règlement sur la cessation d'exercice des ingénieurs forestiers.

Également, le Conseil a adopté un calendrier de modifications réglementaires à présenter à l'Office des professions pour la prochaine année.

REVUE L'AUBELLE

Le Conseil a officiellement aboli la revue *L'Aubelle* au profit d'autres véhicules de communication aux membres qui seront utilisés en remplacement, notamment, le site Internet de l'Ordre et le journal électronique *De Fil en Aiguille*.

DISSOLUTION DE COMITÉS

Le Comité sur le rôle et le fonctionnement des sections régionales et le Comité sur les critères de formation universitaire ont été dissous puisque leur mandat respectif est terminé.



Réunions ordinaires

Résolutions **52**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le Comité exécutif adopte les différentes politiques administratives en vigueur à l'Ordre. Notamment, c'est le Comité qui fixe les frais de retard et modalités de paiement pour la cotisation.

Il a également comme mandat la gestion des ressources humaines. C'est dans le cadre de ce mandat que le Comité a adopté la création d'un comité de sélection pour le (la) candidat(e) au poste de syndic.

Il autorise également les contrats à honoraires que l'Ordre octroie de temps à autre afin de remplir ses mandats.

LeComité exécutif, sur délégation du Conseil d'administration, voit à la délivrance des permis entre les séances du Conseil

d'administration de même qu'à l'adoption des diverses recommandations que le comité d'admission émet.

Il a autorisé le renouvellement de la police d'assurance responsabilité professionnelle avec la compagnie Intact comme recommandé par le bureau de courtiers en assurance Dale Parizeau Morris Mackenzie.

Dans un souci de bonne gouvernance, le Comité a adopté un plan d'action portant sur l'analyse de risque dans ses processus.

NOMINATIONS EN COURS D'ANNÉE AUX COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ SUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Yves Fortin, ing.f.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Robert Morisset, ing.f.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Pierre Breton, ing.f. Jacques Henrichon Éric Provost, ing.f.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Marie-Ève Roy, ing.f.

COMITÉ DES DISTINCTIONS

Pierre Breton, ing.f. Jean-Simon Fortin, ing.f.

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

François Marquis, ing.f.

COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE GOLF

Michel Beaudoin, ing.f. Pierre Côté, ing.f. Pascal Ouellette, ing.f. Jacques J. Tremblay, ing.f.



Le syndic de l'Ordre a comme principal mandat de surveiller l'exercice de la profession d'ingénieur forestier dans une optique de protection du public.

LE SYNDIC DE L'ORDRE A COMME PRINCIPAL MANDAT DE SURVEILLER L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR FORESTIER DANS UNE OPTIQUE DE PROTECTION DU PUBLIC.

Son rôle consiste notamment à enquêter sur la conduite des ingénieurs forestiers afin de s'assurer que celle-ci est conforme aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers et des règlements adoptés en vertu de ces lois, particulièrement le Code de déontologie des ingénieurs forestiers.

Le syndic agit également comme conciliateur dans les différends concernant les comptes d'honoraires professionnels en application du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers. Enfin, il exerce la fonction de responsable à l'accès pour toute demande d'accès aux documents et renseignements qu'il détient ou communique au sein de l'Ordre.

En début d'exercice 2014, le Bureau du syndic était composé du syndic, M. Yves Barrette, ing.f., et du syndic adjoint, M. Robert Girard, ing.f. Ils étaient assistés dans leurs tâches par une procureure, Me Ariane Imreh, et une adjointe administrative, Mme Lina Potvin. À la suite du décès de M. Yves Barrette survenu le 20 février 2015, M. Robert Girard a été nommé syndic par intérim le 27 février 2015.

DOSSIERS D'ENQUÊTE

Au cours de l'exercice 2014-2015, vingt-et-un dossiers d'enquête ont été traités, lesquels ont concerné autant de membres.

Les activités en forêt publique ont représenté 33 % de ces dossiers et celles en forêt privée 53 %. Les 14 % restants sont venus de divers autres secteurs d'activités.

La moitié des dossiers ont été ouverts à la suite d'une information dont a eu connaissance le Bureau du syndic, alors que 43 % des demandes d'enquête provenaient des membres de l'Ordre; le reste, soit environ 10 %, provenait du public.

Les conseillers forestiers incluant ceux qui oeuvrent dans les agences et les groupements forestiers ont fait l'objet de 38 % des dossiers traités. Les ingénieurs forestiers travaillant pour les gouvernements ont, pour leur part, fait l'objet du tiers des dossiers d'enquête. Les 29 % restants travaillaient dans divers milieux.

43 % des demandes d'enquête provenaient des membres de l'Ordre; le reste, soit environ 10 %, provenait du public.

LES 21 DOSSIERS ONT CONCERNÉ LES POINTS DÉONTOLOGIQUES SUIVANTS :

RELATIONS AVEC LES CLIENTS	NOMBRE DE DOSSIERS
Défaut de rendre un service	1
INTÉGRITÉ	
Rapport de complaisance	1
Procédés malhonnêtes ou douteux	1
Manquement à l'honneur et à la dignité	2
Défaut de signer	4

INDÉPENDANCE ET DÉSINTÉRESSEMENT	
Conflit d'intérêts	2

RELATIONS AVEC L'ORDRE ET LES CONFRÈRES	
Assurance responsabilité professionnelle	1
Défaut de répondre à l'inspecteur	1
Bonne foi d'un collègue	1
Discrédit	2
Fausse déclaration	4

AUTRES	
Publicité trompeuse	1

Quinze décisions ont été prises en cours d'année. Deux de ces décisions ont été à l'effet de porter plainte devant le Conseil de discipline. Une décision a été portée en révision et le Comité de révision a maintenu la conclusion de syndic. Dix dossiers sont encore en traitement au 31 mars 2015, alors que deux dossiers sont en attente.

Par ailleurs, un dossier a été réglé par voie de conciliation.

Le bilan des dossiers d'enquête disciplinaires traités du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 s'établit comme suit :

dossiers actifs au 1^{er} avril 2014:7

· dossiers ouverts en cours d'année: 17

• dossiers fermés en cours d'année : 12

• dossiers actifs au 31 mars 2015:12

CONCILIATION DE COMPTES

Aucune demande de conciliation de comptes n'a été acheminée au syndic en 2014-2015.

ACCÈS À L'INFORMATION

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au syndic en cours d'année.

AUTRES AFFAIRES

Le Bureau du syndic est aussi régulièrement consulté; il l'a été 26 fois en 2014-2015. Bien que ces 26 affaires n'aient pas nécessité l'ouverture de dossiers formels d'enquête comme tels, plusieurs d'entre elles ont requis une attention particulière.

Ces autres affaires, traitées dans une très large mesure par téléphone, sont venues à 12 % du public et à 88 % des membres. Elles concernaient des activités se déroulant à moitié en forêt privée, le quart en forêt publique et l'autre quart dans d'autres secteurs.

Les ingénieurs forestiers impliqués étaient dans la moitié des cas des consultants ou conseillers forestiers. Trente pour cent étaient des employés gouvernementaux ou paragouvernementaux, tandis que le reste travaillait dans divers autres secteurs d'activités.

Les demandes d'avis ont représenté 80 % de ces autres affaires, tandis que 20 % consistaient en des problèmes. La majorité des avis sollicités ont eu trait à un conflit d'intérêts, alors que les problèmes exposés concernaient le plus souvent de mauvaises relations entre un ingénieur forestier et un client; l'intervention du syndic a généralement permis de régler ou d'aider à régler les problèmes en cause.

CONCLUSION

Le nombre de dossiers d'enquête et d'autres affaires traitées en 2014-2015 a été sensiblement le même qu'au cours des années antérieures, soit un total de 47 dossiers.

La diversité des points déontologiques abordés lors des dossiers d'enquête amène à observer que tous les actes professionnels sont susceptibles d'être remis en question. Quant aux autres affaires, le fait qu'elles aient été abondamment constituées d'avis sollicités par les membres à propos de possibles conflits d'intérêts laisse croire que le message du Bureau du syndic des dernières années semble avoir porté fruit, alors que l'on observe une sensibilité accrue des membres à propos de cette question.

Robert Girard, ing.f. Syndic par intérim

but Dieard

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

MANDAT

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. Code des professions, art. 109 et suivants);
- Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Conseil d'administration, le comité ou un membre du comité:
- Dénoncer au Conseil d'administration les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- 4) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le Guide de pratique professionnelle et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- 5) Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue.

MEMBRES

Anne-Marie Gauthier, ing.f. Johanne Gauthier, ing.f.

Yvette Jean, ing.f., présidente

Sylvain Lemay, ing.f. Denise Moranville, ing.f.

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Francis Gaumond, ing.f., M.Sc.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 5

Secrétaire

Marielle Coulombe, ing.f.,

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession: la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
- Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature;
- Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession;
- Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession;
- Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle;
- Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue;
- Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession;
- Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Conseil d'administration;
- Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.

Dans le cadre de son plan d'action qui vise à diminuer les délais pour la transmission des rapports d'inspection le Comité a présenté un programme d'inspection régulier qui s'échelonne sur deux ans.

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2015-2017

- Inspecter environ 140 ingénieurs forestiers sélectionnés par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) selon le ou les critères suivants
 - a. Être inscrit au Tableau de l'Ordre comme membre actif;
 - b. Dans un premier envoi, exercer dans les sections régionales de Québec, Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord du Québec, Mauricie, Outaouais – Laurentides et Abitibi – Témiscamingue.
 - c. Dans un deuxième envoi, exercer dans les sections régionales de Québec, Montréal – Lanaudière, Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec, Bas-St-Laurent – Gaspésie, Côte-Nord.
- 2. Parmi ces 140 ingénieurs forestiers, environ 70 recevront une visite de l'inspecteur, notamment ceux qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4°, de la Loi sur les ingénieurs forestiers, particulièrement les membres qui pratiquent dans la planification de l'aménagement forestier et réalisent des rapports en lien avec le Crédit d'impôt pour le remboursement de taxes foncières.
- 3. Transmettre l'Examen professionnel de l'Ordre à tous les nouveaux membres qui ne l'ont pas rempli avant leur inscription au Tableau de l'Ordre, en leur donnant un délai de six mois pour accomplir la démarche.

Les données du tableau suivant font état des travaux réalisés durant l'année 2014-2015. Ces données peuvent inclure des programmes antérieurs.

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Questionnaires transmis aux membres	83
Questionnaires retournés au CIP	80
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite de la transmission d'un questionnaire	85
Membres visités	69
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite d'une visite	60
Enquête particulière faite par le CIP	1
Recommandation transmise au Conseil d'administration	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	2

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs forestiers ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. Code des professions, art. 116 et suivants).

MEMBRES

Jean-Guy Légaré, avocat, président

Gilles Boily, ing.f. (jusqu'au 28 janvier 2015)

Bernard Charette, ing.f.

Linda Drouin, ing.f.

Colette Fecteau, ing.f.

Rémi Girard, ing.f.

Claude Godbout, ing.f.

Robert Morisset, ing.f. (à compter du 12 septembre 2014)

Luc Palmer, ing.f. (jusqu'au 18 juin 2014)

Jacques Poirier, ing.f.

SECRÉTAIRE

Sylvie Vallée

NOMBRE D'AUDITIONS:

En 2014-2015, deux auditions d'une demi-journée ont été tenues.

Rôle d'audiences et décisions disciplinaires sur le site Internet de l'Ordre

Les décisions du Conseil de discipline de l'Ordre et du Tribunal des professions ainsi que le rôle d'audiences sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre ainsi qu'au siège social de l'Ordre.

Le Conseil de discipline est institué en vertu du Code des professions et ses décisions sont de nature publique depuis 1988, ainsi que le rôle d'audiences indiquant la nature des causes à venir, les dates et lieux de tenue des audiences.

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

	Nombre		
Nature de la plainte	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne	
Article 52 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers et l'article 114 du Code des professions	2	0	
Article 1 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle			

DÉCISIONS DU CONSEIL

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
imposant une sanction	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

Nature de la sanction	Nombre
Amendes	8
Paiement des débours	2
Réprimandes	0
Radiation	0

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS

	Nombre			
Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil		
	0	0		
Nombre de décisions du Conseil rendues dans	les 90 jours de la prise en délibéré	2		

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas déposer une plainte (réf. Code des professions, article 123.3 et suivants). Il siège par nombre de 3 personnes.

MEMBRES

Germain Paré, ing.f., président

Hervé Deschênes, ing.f., président suppléant Pierre Breton, ing.f. (à compter du 12 décembre 2014) Ghislain Cliche, représentant du public nommé par l'OPQ René Doucet, ing.f. (jusqu'au 31 octobre 2014) Jean Gélinas, ing.f. (jusqu'au 31 octobre 2014) Jacques Henrichon, représentant du public nommé par l'OPQ (à compter du 12 septembre 2014) Éric Provost, ing.f. (à compter du 12 décembre 2014) Jacques Robitaille, ing.f.

SECRÉTAIRE

Sylvie Vallée

NOMBRE DE RÉUNIONS: 1

NOMBRE DE DEMANDES DE RÉVISION REÇUES : 1

NOMBRE DE DÉCISIONS RENDUES: 1

En 2014-2015, le Comité a reçu une demande de révision de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre.

COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

- S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudier toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Conseil d'administration;
- Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou agréments canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention du permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Conseil d'administration une politique de réinscription au Tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en vigueur;
- 6) Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Conseil d'administration;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;
- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.7, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES

Pierre Breton, ing.f., président

Yvette Jean, ing.f. Martin-Claude Ngueho Yemele Germain Paré, ing.f. Jean-Claude Ruel, ing.f.

SECRÉTAIRE

Marielle Coulombe, ing.f.

ANALYSTE DES DOSSIERS D'ÉQUIVALENCE

Germain Paré, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS:7

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci-contre. Après étude des dossiers, le Comité fait des recommandations au Comité exécutif de l'Ordre qui approuve par résolution les demandes adressées aux candidats à la pratique.

DOSSIERS DE RÉINSCRIPTIONS ET D'INSCRIPTIONS TARDIVES TRAITÉS PAR LE COMITÉ D'ADMISSION

	Nombre
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme	4
Réinscription dans un délai de plus de 5 ans d'absence	1
Équivalence de formation - Diplôme obtenu au Québec	3
Équivalence de formation — Diplôme obtenu hors du Québec (au Canada)	10
Équivalence de formation - Diplôme obtenu hors du Canada	7

Cette année, à la suite d'une reconnaissance d'équivalence de formation de l'Ordre, un permis d'exercice a été délivré à 9 personnes diplômées hors du Québec (au Canada), à 3 personnes diplômées hors du Canada et à une personne diplômée hors du Canada (Entente France/Québec).

Permis d'exercice

Au cours de l'année, l'Ordre n'a délivré aucun permis temporaire, aucun permis restrictif temporaire ou permis spécial.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	Nombre					
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
au Canada	0	0	0	0	0	
hors du Canada	0	0	0	0	0	

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

0

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	Nombre					
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
Au Québec	3	0	3	2	0	
au Canada	10	10	0	0	0	
hors du Canada	7	0	5	0	2	

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	Nombre			
	au Québec	au Canada	hors du Canada	
Cours	0	0	0	
Stage	0	0	0	
Examen	0	0	0	
Cours et stage	0	0	0	
Stage et examen	0	10	0	
Cours et examen	0	0	0	
Cours, stage et examen	3	0	5	
Autres	0	0	0	

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	Nombre			
	au Québec	au Canada	hors du Canada	
Cours	0	0	0	
Stage	0	0	0	
Examen	0	0	0	
Cours et stage	0	0	0	
Stage et examen	0	0	0	
Cours et examen	0	0	0	
Cours, stage et examen	0	0	0	
Autres				

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

		Nombre					
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période			
au Québec	23	23	0	0			
en Ontario	0	0	0	0			
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0			
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0			
aux États-Unis	0	0	0	0			

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

		Nombre			
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	au Québec	0	0	0	0
g	en Ontario	0	0	0	0
Canada	dans les provinces de l'Atlantique	9	9	0	0
Ö	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	9	9	0	0
UE	en France	0	0	0	0
\supset	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
40	aux États-Unis	0	0	0	0
Ailleurs	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

		Nombre			
Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	au Québec			0	
Ø	en Ontario	0	0	0	0
Canada	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
ర	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
Ш	en France	0	0	0	0
\supset	dans le reste de l'Union européenne	1	1	0	0
"	aux États-Unis	0	0	0	0
Ailleurs	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	2	2	0	0
	Total hors du Canada	3	3	0	0

DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS

			No	ombre	
Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
d) eu	en Ontario	0	0	0	0
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Can lemer	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
(règ	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
Э	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	1	1	0	0
\supset	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
	aux États-Unis	0	0	0	0
Ailleurs	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	1	1	0	0

Autres conditions et modalités et délivrance des permis

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Candidats	Nombre
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	35
Ayant débuté le processus	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

COMITÉ DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS

Le Comité de la formation des ingénieurs forestiers est institué au sein de chaque ordre par le décret 581-2005 du 15 juin 2005. Il est constitué en vertu du Règlement sur le comité de la formation des ingénieurs forestiers.

MANDAT (règlement, article 2)

Le Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des ingénieurs forestiers.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

Le Comité a pour fonctions (règlement, article 5):

- 1º de revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- 2° de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation,
 - a) sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visés au troisième alinéa de l'article 2;
 - b) sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.
- Le Comité indique dans son rapport, le cas échéant, et dans son avis, le point de vue de chacun de ses membres.

MEMBRES

Daniel Beaudoin, ing.f., représentant la CREPUQ Nicolas Dumont, représentant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Claude Riopel, substitut, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Jean-Claude Ruel, ing.f., représentant la CREPUQ Alain Paradis, ing.f.

Jacques R. Tremblay, ing.f., président

SECRÉTAIRE

Marielle Coulombe, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 1

COMITÉ DES DISTINCTIONS 2014

MANDAT

Recommander au Conseil d'administration le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Gilles Boily, ing.f. (jusqu'au 13 juin 2014) Pierre Breton, ing.f. Jean-Simon Fortin, ing.f. Françoise Godin, ing.f. Julie Langlois, ing.f. **Germain Paré, ing.f., président**

SECRÉTAIRE

Vincent Chamberland, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 1

Le Comité des distinctions s'est réuni une fois cette année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais demandés. Après avoir analysé les dossiers déposés, le Comité convient des recommandations qu'il fait au Conseil d'administration qui nomme les récipiendaires des Distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés au Banquet du président lors du congrès annuel de l'Ordre.

« DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE»

La « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Cette année, L'Ordre a choisi de remettre la DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE à monsieur **Yves Dessureault, ing.**

M. Dessureault est détenteur d'un baccalauréat en génie industriel et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il œuvre actuellement à titre de directeur du développement industriel et de l'innovation ouverte au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Au fil de sa carrière, M. Dessureault a activement contribué à améliorer la manière dont les ingénieurs forestiers perçoivent et conçoivent les processus de transformation, de la forêt jusqu'aux usines. Il a mené plusieurs projets ayant grandement influencé le secteur de la transformation et même de l'aménagement forestier. M. Dessureault est également impliqué dans la protection et la mise en valeur des milieux fauniques et halieutiques depuis plusieurs



années, à travers la Fondation Guy Chevrette, dont il assume la vice-présidence.

La constance, l'imagination et l'énergie caractérisent l'implication bénéfique de M. Dessureault dans le domaine forestier. Sa générosité et sa propension au travail d'équipe a permis d'influencer significativement la profession d'ingénieur forestier. Pour toutes ces raisons, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est heureux de remettre la distinction Gustave-Henri-Joly-de-Lotbinière à Monsieur Dessureault.

INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire a accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois.

Cette année, l'Ordre a choisi de décerner le titre d'ingénieur forestier de l'année à monsieur **Vincent Barrette, ing.f.**

M. Barrette a su faire rayonner la profession d'ingénieur forestier, de par son professionnalisme, son ouverture d'esprit et son implication citoyenne dévouée depuis le tout début de sa carrière. M. Barrette fait preuve d'un engagement personnel profond, durable et généreux. Depuis toujours, il s'est impliqué socialement et professionnellement. Son dévouement l'a amené à créer un programme pédagogique très particulier dans l'érablière de l'école primaire du Grand-Boisé de Chelsea, en Outaouais. Par cette implication bénévole, il voulait favoriser l'implication directe des enfants de l'école à chacune des étapes de la fabrication du sirop d'érable. Son apport dans le succès de ce projet confirme la portée du rayonnement que peut avoir la profession d'ingénieur forestier quand elle est exercée par une personne porteuse d'une vision globale sur notre patrimoine forestier. Plus récemment, il s'est impliqué activement dans



l'organisation du congrès annuel de l'Ordre, lors duquel il a eu l'audace de présenter en ouverture de congrès une vidéo qu'il a réfléchie, scénarisée et produite, montrant le défi nécessaire des professionnels de la foresterie de faire évoluer le discours et la pratique dans un contexte de gestion intégrée des ressources et de développement durable.

Pour son implication remarquable et reconnue, son dévouement à la pratique, son accompagnement des usagers, des jeunes, des confrères et le plaisir avec lequel il partage sa passion pour la forêt, M. Barrette mérite pleinement le titre d'ingénieur forestier de l'année 2014.

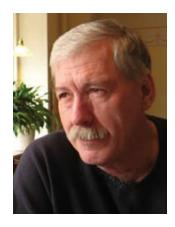
« MÉDAILLE DE L'ORDRE »

La « Médaille de l'Ordre » est remise annuellement à un ingénieur forestier qui, par ses qualités personnelles et ses différentes réalisations, aura marqué de façon significative l'avancement et le rayonnement de la profession, et ce, tout au long de sa carrière.

Cette année, l'Ordre a choisi de décerner la médaille de l'Ordre à titre posthume à monsieur **Magella Morasse, ing.f.** qui nous a quitté en décembre 2013.

M. Morasse était un ingénieur forestier avant-gardiste. Il a fait ses débuts en 1971 dans la fonction publique fédérale avant d'être recruté, pendant la majeure partie de sa carrière, dans la fonction publique provinciale. À une époque où l'on ne l'envisageait pas encore, il s'intéressait déjà à l'intégration des préoccupations fauniques dans la gestion forestière. On peut donc admettre qu'il fut l'un des pionniers en matière de gestion intégrée des ressources. Dans les années 70, il participa aux premiers inventaires fauniques québécois gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il contribua, entre autres, à mettre en œuvre une réglementation pour contrôler le prélèvement faunique. Aujourd'hui, des milliers de chasseurs et de pêcheurs bénéficient toujours de ces mesures implantées il y a maintenant plus de 30 ans. En

plus de son emploi dans la fonction publique, M. Morasse fut président de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec de 1991 à 1998. Il s'est distingué dans ses fonctions de président, notamment par sa volonté de faire rayonner la profession d'ingénieur forestier au Québec. Les ingénieurs forestiers du Québec ont perdu un collègue exceptionnel, et



le travail qu'il a accompli tout au long de sa carrière nous rappelle que ses convictions et sa vision ont permis de faire avancer la profession.

C'est donc avec honneur que nous remettons la médaille de l'Ordre des ingénieurs forestiers à M. Magella Morasse afin de souligner sa carrière exceptionnelle, sa vision avant-gardiste du secteur forestier et sa passion envers sa profession.

Prix de l'Ordre remis à Mme Marie-Hélène Galibois

Le «Prix de l'Ordre » est remis annuellement à un étudiant finissant qui s'est distingué tout au long de son passage à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval. Le récipiendaire doit s'être distingué autant par ses résultats académiques que par son engagement à la vie sociale et associative de la Faculté. L'OIFQ cherche ainsi à privilégier les candidats présentant un bon équilibre entre ces deux critères, de façon à souligner l'importance du dynamisme et de l'engagement personnel tout autant que de l'acquisition de connaissances et du succès scolaire.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a remis le « Prix de l'Ordre » 2014 à Mme Marie-Hélène Galibois. Marie-Hélène a terminé ses études en Aménagement et environnement forestiers. Elle s'est illustrée lors de son passage à la Faculté par l'excellence de son dossier académique et par son implication au sein de la vie étudiante, notamment à l'Association étudiante, sur le Comité de programme en aménagement et environnement forestier, à la Semaine des sciences forestières, au Café étudiant de la Faculté et à la COOP de solidarité des cafés étudiants de l'Université Laval. Adepte d'aventures et de



plein-air, Marie-Hélène s'est également impliquée dans la mission d'étude à Madagascar, une mission qui a permis à une dizaine de ses consœurs et confrères de classe de visiter l'Île de Madagascar, en mai dernier.

L'OIFQ félicite Marie-Hélène pour son parcours exceptionnel et lui souhaite la meilleure des chances dans sa carrière!

Le « Prix de l'Ordre » est accompagné d'une bourse de 1 000\$, pris à même les bénéfices générés par le Tournoi de golf de l'Ordre.

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

MANDAT

- Proposer au Conseil d'administration des moyens de valoriser la formation continue des ingénieurs forestiers en regard des lois et règlements applicables à la profession.
- 2) S'assurer que l'offre de formation est bien accessible aux membres.
- 3) Définir les axes de formation continue à privilégier au cours de la prochaine année.

MEMBRES

Simon Fortier, ing.f.
Jacques Larouche, ing.f.
Bernard Massé, ing.f.
Éric Michaud, ing.f.
Annie Rousseau, ing.f.
François Marquis, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 6

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE LA DERNIÈRE ANNÉE

TABLEAU DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES PAR L'OIFQ.

Nom de l'activité	Durée	Dates	Lieu	Nombre de participants	Formateur ou responsable
Éthique, déontologie et pratique professionnelle	1 jour	16 avril 2014	Hôtel Alt, Québec	22	Francis Gaumond, ing.f. Ariane Imreh, avocate
Éthique, déontologie et pratique professionnelle	1 jour	29 avril 2014	Hôtel Quality Inn, Rouyn-Noranda	13	Francis Gaumond, ing.f. Ariane Imreh, avocate
Cours Acériculture à distance	À distance	5 mai au 18 juillet 2014	Université Laval, Québec		François Marquis ing.f. Ph.D,
Voirie forestière	2 jours	13, 14 mai 2014	Université Laval, Québec	15	Serge Leblanc, ing.f. Antoine Proulx, ing.f.
Voirie forestière	3 jours	27, 28 et 29 mai 2014	Hôtel Gouverneur, Rimouski	13	Serge Leblanc, ing.f. Antoine Proulx, ing.f.
Rencontre technique – Congrès RESAM 2014	1 jour	9 septembre 2014	Hôtel Château Laurier, Québec	22	François-Hugues Bernier, ing.f. Francis Gaumond, ing.f.
Forum Bois & Forêt France-Québec	3 jours	22 au 24 septembre 2014	Espace 400e	150	OIFQ
Colloque TRIADE	2 jours	4 et 5 novembre 2014	Cité de l'énergie, Shawinigan	130	Comité organisateur
Voirie forestière	2 jours	14 et 15 octobre 2014	Université Laval, Québec	25	Serge Leblanc, ing.f. Antoine Proulx, ing.f.
Visite terrain Duchesnay	1 jour	14 novembre 2014	Duchesnay, Québec	15	Section régionale de Québec, OIFQ
Atelier sur un Guide sylvicole adapté à la forêt privée	1 jour	27 novembre 2014	Québec	15	AFPQ03 et OIFQ
2e Séminaire sur le calcul des possibilités forestières	2 jours	3 et 4 décembre 2014	Manoir du Lac Delage, Québec	84 en présence, 60 en ligne	Bureau du forestier en chef et OIFQ
Consultation RADF	1 jour	26 février 2015	SCF-CFL et en ligne	50	OIFQ
Colloque sur les plantations	2 jours	18 et 19 mars 2015	Hôtel Clarion, Québec	132	Réseau ligniculture et OIFQ
Concevoir et donner des présentations percutantes	1 jour	19 mars 2015	Université Laval, Québec	4	Yves van Chestein, ing.f.
La conduite des réunions	1 jour	31 mars 2015	Siège social, OIFQ	3	Patrick Plante Initium
Voirie forestière	3 jours	30 mars au 1 ^{er} avril 2015	Best-Western, Hôtel Albert, Rouyn-Noranda	17	Serge Leblanc, ing.f. Antoine Proulx, ing.f.

TABLEAU DES CAFÉS-CONFÉRENCES ORGANISÉS PAR L'OIFQ, L'INSTITUT FORESTIER DU CANADA ET L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS GRADUÉS EN FORESTERIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Date	Conférencier	Titre
22 mai 2014	M. Claude Fortin, ing. f. Analyste en marché du carbone Direction générale des changements climatiques, de l'air et des relations intergouvernementales MDDELCC	Le marché du carbone québécois et le secteur forestier : défis à l'intégration de ce secteur à la lutte contre les changements climatiques
1 ^{er} octobre 2014	Martin Perron, biologiste, Ph. D. Chercheur en génétique forestière Service de la génétique, de la reproduction et de l'écologie Direction de la recherche forestière, MFFP	En amélioration génétique, doit-on choisir les plus grands arbres comme parents ?
29 octobre 2014	Mme Évelyne Thiffault, ing.f. Ph.D. professeure adjointe Département des sciences du bois et de la forêt, Université Laval	Burn Baby Burn': Utilisation des bois de perturbation pour la production de bioénergie
27 novembre 2014	M. François Guillemette, ing.f. Chercheur en sylviculture des peuplements feuillus Direction de la recherche forestière, MFFP	Intégration du concept de diamètre de maturité dans la sylviculture des peuplements de feuillus
10 décembre 2014	M. Denis Cormier, ing.f., M.Sc. Gestionnaire de recherche Opérations sylvicoles et bioénergie FPInnovations	Robots-volants : Un nouveau point de vue sur la forêt
20 janvier 2015	M. Langis Tremblay Coordonnateur de projets Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ)	La gestion du castor via la protection des ponceaux
17 février 2015	M. Gregory Paradis, ing.f., ing. Chercheur postdoctoral Consortium de recherche FORAC	Possibilité forestière et consommation industrielle : risques de ruptures et opportunités de collaboration
10 mars 2015	Mme Valérie Lemay, ing.f. Bureau de mise en marché des bois	Une fois, deux fois, trois fois vendu! Portrait de la mise aux enchères des bois en forêt publique québécoise

Généralités

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application au paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Dans son souci constant de réaliser des activités de formation continue qui répondent aux besoins des ingénieurs forestiers, le Comité reçoit les suggestions ou propositions de sujets de formation des membres qui sont invités à les transmettre au Comité ou au directeur de la formation continue, M. François-Hugues Bernier, ing.f.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

MANDAT

- A) Élaborer, mettre en œuvre et faire le suivi du Plan de communication de l'Ordre, basé sur les orientations du Plan stratégique de l'Ordre;
- B) Appuyer le directeur des communications dans l'élaboration des stratégies et des moyens de communication internes et externes reliés aux positions et aux activités de l'Ordre.

MEMBRES

Daniel Archambault, ing.f. (jusqu'au 7 novembre 2014) Carl-Éric Guertin, ing.f. (jusqu'au 7 novembre 2014) Caroline Julien, ing.f.

Julie Langlois, ing.f., présidente

(jusqu'au 21 janvier 2015) Isabelle Reny, ing.f.

Marie-Ève Roy, ing.f.

Membre externe: Geneviève Mathieu (jusqu'au 7 novembre 2014)

SECRÉTAIRE

Vincent Chamberland, ing.f.

Pour l'année 2014-2015, le Comité des communications a travaillé à l'élaboration du nouveau plan triennal pour la Stratégie de promotion de la profession d'ingénieur forestier. La nouvelle Stratégie prendra un virage numérique et visera à accroître la présence de l'Ordre et de la profession sur le web, notamment par la diffusion des capsules vidéo sur les médias sociaux et par le placement de bannières publicitaires en ligne. Rappelons que la Stratégie de promotion vise à assurer la relève de la profession d'ingénieur forestier et améliorer la crédibilité et l'image de l'ingénieur forestier. Le virage numérique de la Stratégie sera accompagné par une refonte complète du site internet de l'Ordre, refonte qui a débuté à l'hiver 2015 et qui sera présentée à l'automne 2015.

Le Comité a également poursuivi son travail auprès des conseillers en orientation et des conseillers en orientation scolaire et professionnelle afin de positionner la profession d'ingénieur forestier comme une carrière de choix en termes de possibilités d'emplois.

MEMBRES DES AUTRES COMITÉS

COMITÉ DU GOLF

Michel Beaudoin, ing.f. Pierre Côté, ing.f. Gaby Dubuc, ing.f. Pascal Ouellette, ing.f.

Jacques-J. Tremblay, ing.f., président

Vincent Chamberland, ing.f., secretaire du Comité

COMITÉ DU CONGRÈS 2014

En 2014, le congrès s'est inscrit dans le cadre de la deuxième édition du forum France/Québec. Plus de 129 personnes ont participé dont une délégation d'une vingtaine de participants de la France.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AU DÉBUT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE : 2078

(1er avril 2014)

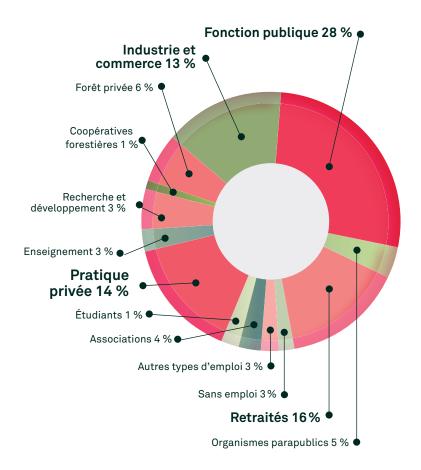
INSCRIPTIONS AU COURS DE L'ANNÉE

Permis délivrés (premières inscriptions)	35
Permis temporaire	0
Réinscriptions au Tableau	20
Permis révoqués	0
Permis suspendus	0
Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer	0
Radiations pour non-paiement de la cotisation	32
Radiations pour cause disciplinaire	0
Démissions du Tableau	31
Décès	6

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS

	Nombre	%
Enseignement	58	3
Étudiants	21	1
Pratique privée	288	14
Associations	73	4
Recherche et développement	56	3
Coopératives forestières	30	1
Forêt privée	117	6
Industrie et commerce	265	13
Fonction publique	583	28
Organismes parapublics	107	5
Organismes internationaux	6	0
Retraités	342	16
Sans emploi	55	3
Autres types d'emploi	63	3

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS



RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2015 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	180
01 Bas-Saint-Laurent	114
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	66

Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec	182
02 Saguenay – Lac-Saint-Jean 10 Nord-du-Québec	152 30

Québec	793
03 capitale nationale	690
12 Chaudière-Appalaches	103

Mauricie	124
04 Mauricie	124

Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec	170
05 Estrie	69
16 Montérégie	63
17 Centre-du-Québec	38

Montréal – Lanaudière	149
06 Montréal 14 Lanaudière 13 Laval	102 35 12

07 Outaouais	117
15 Laurentides	85

Abitibi – Témiscamingue	138
Côte-Nord	65
Extérieur du Québec	61



MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2015 ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

ΓISΔT		

61 1 4 4 11					
Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant	Date du versement		
Membre actif	1 685	540\$	1 ^{er} avril 2015		
Membre étudiant	21	81\$	1 ^{er} avril 2015		
Membre sans emploi	7	270\$	1 ^{er} avril 2015		
Membre retraité	264	81\$	1 ^{er} avril 2015		
Membre à vie	87	0\$	1er avril 2015		

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2015 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

Montant prévu de la garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance responsabilité professionnelle individuelle	372	250 000 \$	500 000 \$

Exemptions prévues au règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle

Art. 4.1)	640	
Art. 4.2 a)	476	
Art. 4.2 b)	77	
Art. 4.2 c)	1	
Art. 4.2 d)	0	
Art. 4.2 e)	385	
Art. 4.2 f)	451	
Art. 4.3)	12	

NOTE DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons terminé l'année avec un surplus de 107 845 \$. Ce montant porte nos fonds non affectés à 720 363 \$. L'Office des professions a émis la recommandation que ces fonds soient supérieurs à 50 % de nos revenus. L'objectif est atteint.

Nous avons également travaillé à améliorer la présentation de nos résultats. À cet effet, vous noterez les nouvelles répartitions au Tableau 11. *Charges détaillées par activité*.

Lucie Bertrand, ing.f.

Quei Bertral

Trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Aux membres,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l' ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BRASSARD CARRIER, COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Par: Bruno Brassard, & Associés inc. (Bruno Brassard, CPA auditeur, CA)

Québec, le 19 juin 2015

RÉSULTATS exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

•	\$	2015	2014 \$ %		
PRODUITS					
Cotisations	980 151	70.22	984 867	74.6	
Services aux membres, activités, subventions (Note 13)	279 665	20.04	187 979	14.2	
Publications et communications	13 283	0.95	14 935	1.1	
Formation continue	82 814	5.93	100 840	7.6	
Admissions et réinscriptions	19 050	1.36	18 079	1.3	
Revenus de placements	20 919	1.50	13 498	1.0	
	1 395 882	100.00	1 320 198	100.0	
CHARGES (Note 11)					
Administration générale	332 630	23.83	509 605		
Administration générale Publications et communications	190 084	13.62	175 196	13.2	
Administration générale Publications et communications Bureau du syndic	190 084 104 688	13.62 7.50	175 196 111 844	13.2	
Administration générale Publications et communications Bureau du syndic Admissions, réinscriptions, compétences	190 084 104 688 274 377	13.62 7.50 19.66	175 196 111 844 63 418	13.2 8.4 4.8	
Administration générale Publications et communications Bureau du syndic Admissions, réinscriptions, compétences Réunions, CA, CE, AGA	190 084 104 688	13.62 7.50	175 196 111 844	13.2° 8.4° 4.80 2.2°	
Administration générale Publications et communications Bureau du syndic Admissions, réinscriptions, compétences	190 084 104 688 274 377 44 711	13.62 7.50 19.66 3.20	175 196 111 844 63 418 30 289	13.2' 8.4' 4.80 2.29 5.8	
Administration générale Publications et communications Bureau du syndic Admissions, réinscriptions, compétences Réunions, CA, CE, AGA Inspection professionnelle	190 084 104 688 274 377 44 711 101 600	13.62 7.50 19.66 3.20 7.28	175 196 111 844 63 418 30 289 76 675	13.2 8.4 4.8 2.2 5.8 0.8	
Publications et communications Bureau du syndic Admissions, réinscriptions, compétences Réunions, CA, CE, AGA Inspection professionnelle Exercice illégal et usurpation de titre Formation continue Comités de l'Ordre	190 084 104 688 274 377 44 711 101 600 9 813 188 566 4 156	13.62 7.50 19.66 3.20 7.28 0.70 13.51 0.30	175 196 111 844 63 418 30 289 76 675 11 486 145 157 4 851	38.66 13.2 8.4' 4.80 2.2' 5.8 0.8' 11.00	
Administration générale Publications et communications Bureau du syndic Admissions, réinscriptions, compétences Réunions, CA, CE, AGA Inspection professionnelle Exercice illégal et usurpation de titre Formation continue	190 084 104 688 274 377 44 711 101 600 9 813 188 566	13.62 7.50 19.66 3.20 7.28 0.70 13.51	175 196 111 844 63 418 30 289 76 675 11 486 145 157	13.2 8.4 4.8 2.2 5.8 0.8 11.0	
Administration générale Publications et communications Bureau du syndic Admissions, réinscriptions, compétences Réunions, CA, CE, AGA Inspection professionnelle Exercice illégal et usurpation de titre Formation continue Comités de l'Ordre	190 084 104 688 274 377 44 711 101 600 9 813 188 566 4 156 37 412	13.62 7.50 19.66 3.20 7.28 0.70 13.51 0.30 2.68	175 196 111 844 63 418 30 289 76 675 11 486 145 157 4 851 6 628	13.2 8.4 4.8 2.2 5.8 0.8 11.0 0.3	
Administration générale Publications et communications Bureau du syndic Admissions, réinscriptions, compétences Réunions, CA, CE, AGA Inspection professionnelle Exercice illégal et usurpation de titre Formation continue Comités de l'Ordre	190 084 104 688 274 377 44 711 101 600 9 813 188 566 4 156	13.62 7.50 19.66 3.20 7.28 0.70 13.51 0.30	175 196 111 844 63 418 30 289 76 675 11 486 145 157 4 851	13.2 8.4 4.8 2.2 5.8 0.8 11.0	

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mars

	-	2015	2014
FONDS D'ADMINISTRATION, NON AFFECTÉ			
TONDS D'ADMINISTRATION, NON AFFECTE			
Résultats nets Reclassements au fonds d'immobilisations		107 845 4 856	185 049 2 763
		112 701	187 812
SOLDE AU DÉBUT		607 662	419 850
SOLDE À LA FIN	=	720 363	607 662
FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS			
SOLDE AU DÉBUT		57 345	60 108
Transfert du fonds d'administration Amortissement Investissements comptants en immobilisations	(Note 14)	(13 179) 8 323	(15 838) 13 075
SOLDE À LA FIN		52 489	57 345
SOLDE A LA FIN	=	32 409	37 343
FONDS DES GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS			
SOLDE AU DÉBUT		4 144	-
RÉSULTATS NETS DU FONDS : Gains (Pertes) non réalisés de l'exercice sur les justes valeurs	(Note 4)	4 922	4 144
SOLDE À LA FIN	=	9 066	4 144
APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL :			
Président E	Directrice générale e	et secrétaire	

BILAN au 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financier	s.				
			2015		2014
	-	\$	%	\$	%
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse		642 924	37.84	802 858	52.58
Placements temporaires	(Note 4)	946 476	55.71	623 956	40.86
Débiteurs	(Note 5)	20 439	1.20 2.16	27 250 15 520	1.78
Frais payés d'avance	(Note 6)	36 734 1 646 573	96.91	15 520 1 469 584	96.24
		1 040 373	70.71	1 40/ 304	70.2
MMOBILISATIONS	(Note 7)	52 490	3.09	57 346	3.76
	_	1 699 063	100.00	1 526 930	100.00
PASSIF À COURT TERME Créditeurs Produits reportés	(Note 8) (Note 9)	225 082 692 063	13.25 40.73	216 156 641 623	14.16 42.02
Troums reported	-	917 145	53.98	857 779	56.18
ACTIF NET					
Fonds d'administration, non affectés	(Évolution de l'actif net)	720 363	42.40	607 662	39.80
Fonds investis en immobilisations	(Évolution de l'actif net)	52 489	3.09	57 345	3.76
Fonds des gains (pertes) non réalisés	(Évolution de l'actif net)	9 066	0.53	4 144	0.27
	_	781 918	46.02	669 151	43.82
		1 699 063	100.00	1 526 930	100.00

FLUX DE TRÉSORERIE exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

	-	2015	2014
EXPLOITATION			
Résultats nets Transfert ou reclassement du fonds d'administration Amortissement Gains (pertes) non réalisés (diminution) Débiteurs (augmentation) Frais payés d'avance (augmentation) Créditeurs (diminution) Revenus reportés (diminution)	(Résultats) (Évolution de l'actif net) (Note 14) (Bilan-variation) (Bilan-variation) (Bilan-variation) (Bilan-variation) (Bilan-variation)	107 845 4 856 13 179 4 922 6 811 (21 214) 8 927 50 439	185 049 2 763 15 838 4 144 37 432 13 021 25 917 70 963
	-	175 765	355 127
FINANCEMENT Fonds d'immobilisations (augmentation)	(Évolution de l'actif net)	(4 856)	(2 763)
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	(Note 7)	(8 323)	(13 075)
VARIATION DES LIQUIDITÉS		162 586	339 289
TRÉSORERIE AU DÉBUT	(Note 3)	1 426 814	1 087 525
TRÉSORERIE À LA FIN	(Note 3)	1 589 400	1 426 814

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers et est régi par le Code des professions du Québec. Il est enregistré à titre d'organisme sans but lucratif et est exempté d'impôt. Il a pour fonction principale d'assurer la protection du public en matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été établis selon le référentiel comptable suivant : Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les droits d'admission, les droits d'inscription au congrès annuel et les droits d'inscription à la formation continue sont constatés à titre de produits respectivement lorsque les examens, le congrès et les cours ont lieu. Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placements, de publications et communications, les amendes et les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que le prix a été établi et peut être déterminé.

Dons reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction. Les charges directement liées à une fonction sont attribuées à cette fonction. Les charges indirectes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées aux salaires et charges sociales : selon les heures travaillées;
- Charges liées aux locaux et à l'amortissement : selon la superficie utilisée.

Juste valeur et instruments financiers

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique moins amortissement, s'il y a une baisse de valeur constatée. Certains instruments financiers, dont les placements, sont présentés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

La juste valeur des placements cotés correspond approximativement à leur valeur boursière.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêts

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

3.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	2015	2014
	_	\$	\$
	Encaisse	642 924	802 858
	Placements temporaires à moins de 90 jours	946 476	623 956
		1 589 400	1 426 814

Les fonds de caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, ou qui sont rachetables, sont considérés comme des trésoreries et équivalent de trésorerie.

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

	PLACEMENTS TEMPORAIRES		2015		2014
		JUSTE VALEUR	COÛT	JUSTE VALEUR	COÛT
		\$	\$	\$	\$
	Fonds de marché monétaire Obligations, taux variant de 1.71 % à	17 291	17 291	43 085	43 085
	3.85 %, échéantes à différentes dates entre avril 2015 et novembre 2017. Actions privilégiées canadiennes	878 998 50 187	869 570 50 549	519 269 61 602	515 247 61 480
		946 476	937 410	623 956	619 812
	<u>Écart entre la juste valeur et le coût</u> Gain (perte) non-réalisé		9 066		4 144
5.	DÉBITEURS			2015	2014
	Clients et autres comptes courants			\$ 20 439	\$ 27 250
	chemis et dans es compres courants				27 200
6.	FRAIS PAYÉS D'AVANCE			2015	2014
	Fournitures, publications, cotisations et au	itres		36 734	15 520
7.	IMMOBILISATIONS		2015		2014
7.	IMMOBILISATIONS	COÛT	VALEUR NETTE	COÛT	VALEUR NETTE
7.		\$	VALEUR NETTE	\$	VALEUR NETTE
7.	Équipement de bureau	\$ 113 173	VALEUR NETTE \$ 24 036	\$ 112 549	VALEUR NETTE \$ 26 048
7.	Équipement de bureau Équipement informatique	\$ 113 173 115 400	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051	\$ 112 549 107 701	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580
7.	Équipement de bureau	\$ 113 173	VALEUR NETTE \$ 24 036	\$ 112 549	VALEUR NETTE \$ 26 048
7.	Équipement de bureau Équipement informatique Logiciels	\$ 113 173 115 400	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051	\$ 112 549 107 701 36 305	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580
7.	Équipement de bureau Équipement informatique Logiciels	\$ 113 173 115 400 36 305	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051 12 403	\$ 112 549 107 701 36 305 22 000	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580 17 718
7.	Équipement de bureau Équipement informatique Logiciels Site Web	\$ 113 173 115 400 36 305	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051 12 403 - 52 490	\$ 112 549 107 701 36 305 22 000	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580 17 718 - 57 346
7.	Équipement de bureau Équipement informatique Logiciels Site Web	\$ 113 173 115 400 36 305	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051 12 403 - 52 490 212 388	\$ 112 549 107 701 36 305 22 000	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580 17 718 - 57 346 221 209
7.	Équipement de bureau Équipement informatique Logiciels Site Web Amortissement accumulé Amortissement de l'exercice	\$ 113 173 115 400 36 305 - 264 878	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051 12 403 - 52 490 212 388 13 179 8 323 rtissement est ca	\$ 112 549 107 701 36 305 22 000 278 555	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580 17 718 57 346 221 209 15 838 13 075
7.	Équipement de bureau Équipement informatique Logiciels Site Web Amortissement accumulé Amortissement de l'exercice Acquisition de l'exercice, au coût Les immobilisations sont comptabilisées annuels suivants, à l'exception des acquisi	\$ 113 173 115 400 36 305 - 264 878	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051 12 403 - 52 490 212 388 13 179 8 323 rtissement est ca	\$ 112 549 107 701 36 305 22 000 278 555	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580 17 718 57 346 221 209 15 838 13 075 Éthodes et taux
7.	Équipement de bureau Équipement informatique Logiciels Site Web Amortissement accumulé Amortissement de l'exercice Acquisition de l'exercice, au coût Les immobilisations sont comptabilisées annuels suivants, à l'exception des acquisi Équipement de bureau	\$ 113 173 115 400 36 305 - 264 878	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051 12 403 - 52 490 212 388 13 179 8 323 rtissement est ca	\$ 112 549 107 701 36 305 22 000 278 555 alculé selon les mé au demi-taux. Dégressif	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580 17 718
7.	Équipement de bureau Équipement informatique Logiciels Site Web Amortissement accumulé Amortissement de l'exercice Acquisition de l'exercice, au coût Les immobilisations sont comptabilisées annuels suivants, à l'exception des acquisi	\$ 113 173 115 400 36 305 - 264 878	VALEUR NETTE \$ 24 036 16 051 12 403 - 52 490 212 388 13 179 8 323 rtissement est ca	\$ 112 549 107 701 36 305 22 000 278 555	VALEUR NETTE \$ 26 048 13 580 17 718 57 346 221 209 15 838 13 075 Éthodes et taux

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers

8.	CRÉDITEURS	2015	2014
	Fournisseurs et frais courus	46 685	40 402
	Taxes à payer	79 107	86 450
	Salaires et avantages à payer	83 171	74 137
	Déductions à la source à payer	16 119	15 167
		225 082	216 156

Les sommes à remettre à l'État sont constituées des taxes à payer et des déductions à la source à payer.

9. PRODUITS REPORTÉS	2015	2014
	\$	\$
Cotisations	593 239	639 063
Inscriptions et commandites	5 960	2 560
Subvention	92 864	
	692 063	641 623

Les produits reportés représentent des cotisations encaissées des membres relatives au prochain exercice, des inscriptions et des commandites relatives à des activités du prochain exercice et une subvention gouvernementale du Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion concernant le projet "Accès à la profession d'ingénieur forestier pour les personnes formées à l'extérieur du Canada", projet qui prend fin le 31 décembre 2015.

10. ACTIF NET

Le capital de l'Ordre est constitué de l'actif net. Les objectifs de l'Ordre, en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

Fonds d'administration, non affecté

Le fonds d'administration est utilisé pour les activités courantes de l'Ordre. Ce fonds présente les produits et les charges d'administration et d'opérations, et les ressources non affectées.

Fonds investis en immobilisations

Le fonds d'immobilisations est constitué de la valeur nette des immobilisations moins les emprunts afférents. Les acquisitions d'immobilisations, les amortissements, les gains ou pertes sur dispositions et les remboursements de capital des dettes sont inscrits dans le fonds d'immobilisations.

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

11 . CHARGES DÉTAILLÉES, PAR ACTIVITÉ, page 1 de 2

	Adminis- tration générale	Publications, communi- cations	Bureau du syndic	Admissions, réinscriptions, compétences	Réunions et assemblées CA, CE, AGA	Inspection profession- nelle
Salaires et charges sociales	157 602	123 393	40 499	121 307	19 839	69 601
Perfectionnement, cours, colloque	1 630	224	722	285		674
Honoraires professionnels	43 569	2 082	34 941	1 875		18 517
Cotisations à l'Office des professions				54 648		
Cotisations-affiliations	27 926	211	3 225			
Loyer	42 890		11 332			
Déplacements et séjours	7 355	2 821	2 529	601	11 369	8 239
Papeterie, fournitures de bureau	16 839	420	816	3 505		
Taxes et assurances	4 354		241			
Télécommunications	4 874	625	6 823	126		2 120
Poste et messagerie	4 251	788	505	4 512	3 522	1 530
Impressions et copies	4 857	1 133	145	768	1 913	616
Répertoire des membres		7 379				
Bulletins, guides, cartables, médias		6 571				
Publicité		5 670				
Promotions, expositions		4 837		394		
Projets, activités de financement		32 608				
Réunions	3 323	1 061	305	417	8 068	303
Dossier compétences				67 137		
Reconnaissance des bénévoles				729		
Intérêts et frais de banque	2 586	261		18 073		
Amortissement	10 574		2 605			
TOTAL 2015	332 630	190 084	104 688	274 377	44 711	101 600
TOTAL 2014	509 605	175 196	111 844	63 418	30 289	76 675

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

11 . CHARGES DÉTAILLÉES, PAR ACTIVITÉ, page 2 de 2

	Exercice illégal	Formation continue	Comités de l'Ordre	Pratique, discipline, autres comités	TOTAL 2015	TOTAL 2014
Salaires et charges sociales	7 333	32 887	2 288	33 720	608 469	533 618
Perfectionnement, cours, colloque		141 480		535	145 550	107 464
Honoraires professionnels	1 834			1 153	103 971	109 714
Cotisations à l'Office des professions					54 648	48 872
Cotisations-affiliations					31 362	34 678
Loyer					54 222	59 602
Déplacements et séjours	38	3 516		1 061	37 529	44 603
Papeterie, fournitures de bureau		858			22 438	13 328
Taxes et assurances					4 595	4 597
Télécommunications	55	1 235		76	15 934	14 436
Poste et messagerie	38	47	300	60	15 553	11 075
Impressions et copies	515	4 905	1	43	14 896	12 162
Répertoire des membres					7 379	7 300
Bulletins, guides, cartables, médias					6 571	4 822
Publicité					5 670	4 686
Promotions, expositions					5 231	41 794
Projets, activités de financement				715	33 323	27 515
Réunions		1 059		44	14 580	15 871
Dossier compétences					67 137	
Reconnaissance des bénévoles			1 567		2 296	1 638
Intérêts et frais de banque		2 579		5	23 504	21 536
Amortissement					13 179	15 838
TOTAL 2015	9 813	188 566	4 156	37 412	1 288 037	1 135 149
TOTAL 2014	11 486	145 157	4 851	6 628		

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

12. ENGAGEMENTS

L'Ordre est lié par un contrat de location de local échéant en décembre 2017, comprenant un loyer de base et une quote-part des frais d'exploitation. De plus, l'Ordre est lié à des contrats de location d'équipements dont les paiements minimums futurs sont de 3 271 \$ et 2 124 \$, échéant respectivement en septembre 2016 et novembre 2015. Ces engagements se répartissent comme suit :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021&+	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant	58 275	55 060	40 478	_	_	_	153 813

. SERVICES AUX MEMBRES, ACTIVITÉS, SUBVENTIONS	2015	2014
,	\$	\$
Congrès annuel	89 689	50 334
Golf	15 033	14 913
Offres d'emploi	35 425	26 625
Gain (perte) sur disposition de placements	(3 310)	(255)
Redevances	1 207	1 503
Amendes	9 386	284
Subventions	107 136	-
Produits administratifs	7 449	7 174
Autres (activités)	15 219	27 555
Remboursement FSS	2 431	59 846
	279 665	187 979

4 . AMORTISSEMENT	2015	2014
	\$	\$
Équipement de bureau	2 636	2 847
Équipement informatique	5 228	5 340
Logiciels	5 315	5 451
Site Web	-	2 200
	13 179	15 838



Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110 Québec (Québec) G1P 4R1 Tél. :418-650-2411 oifq@oifq.com



oifq.com